



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-135

Cession passages de Buttes (Urbanisme)

321

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	5
Votants	33

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Cherif DERBALI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON,

Pouvoirs

Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

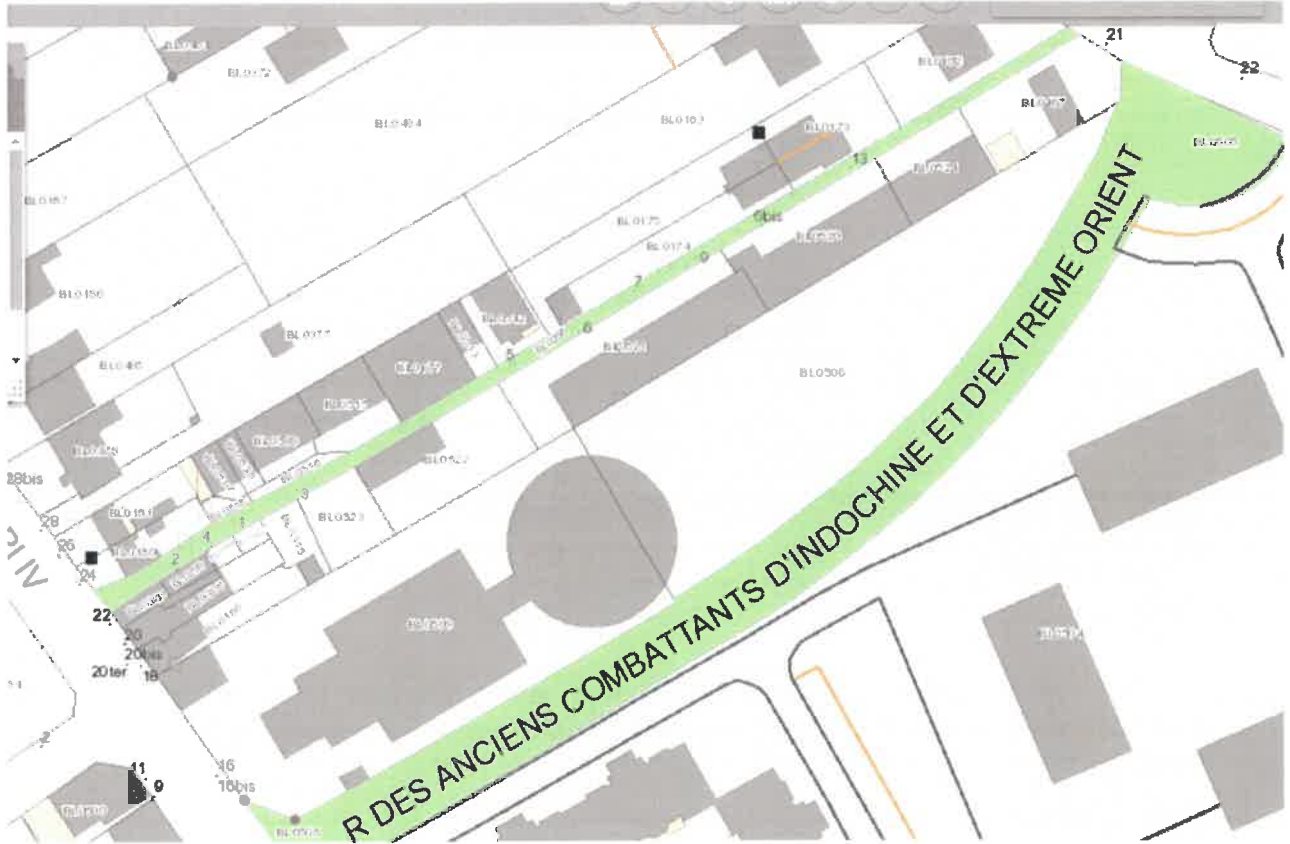
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Dans le cadre du projet d'aménagement « Passage des Buttes », la Ville de Dreux a concédé à la Société Publique Locale Gestion-Aménagement-Constructions (SPL) l'aménagement et la commercialisation des parcelles cadastrées suivantes : BL506p, BL467, BL524, BL520, BL521, BL522, BL523, BL515, BL177 et BL298p, pour la création d'un lotissement en 8 lots.

Le projet consiste en l'aménagement de parcelles dédiées à l'habitat.

A cette fin, un permis de démolir a été déposé par la Ville de Dreux pour le désamiantage et la démolition des bâtiments pour un montant de 214 207,20€ TTC.



Le service d'évaluation domanial a rendu un avis en date du 08/09/2022 sur l'unité foncière constructible de 4 889m², après démolition, pour un montant de 260 000€, soit 53.18 €/m².

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 3 voix contre

- Approuve les modalités de cette transaction à conclure entre la Ville de Dreux et la Société Publique d'Aménagement (SPL) pour un montant de 260 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir à la signature du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir par le notaire désigné par la Ville et le cas échéant par le notaire désigné par l'acquéreur
- Dit que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 18 OCT 2022

 **Le Maire,**
Conseiller régional

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20221018-DEL2022-135-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022